

# Milin Bruillac : Une alliance entre patrimoine bâti et naturel

*(Plume Citoyenne de Morgane, Yoni, Pierrick et Alice) **Nous sommes un groupe de quatre étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature (GPN) au lycée agricole de Suscinio à Ploujean-Morlaix. Notre formation prépare aux métiers de la gestion de la nature et de la sensibilisation à l'environnement. Dans le cadre de cette formation, nous avons à présenter les résultats d'un projet tuteuré qui nous incite à répondre à une commande professionnelle sur un territoire donné par la pédagogie de projet.***

Durant l'année 2017/2018, nous avons travaillé à la réalisation d'un plan de gestion sur la propriété d'un particulier à Plouezoc'h. Sur ce site de 2,3 ha, on peut trouver des éléments d'architecture industrielle tel qu'un moulin, un bief et une pisciculture toujours entretenue qui a une dimension plus esthétique que fonctionnelle. Le site possède un fort potentiel tant d'un point de vue naturel que patrimonial.

En effet on peut observer ici des espèces animales bénéficiant d'un statut de protection européen, comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Campagnol Amphibie (*Arvicola sapidus*).

Suite à la motivation exprimée par la propriétaire des lieux, l'association du «Groupe Mammalogique de Bretagne» a enregistré le site en tant que « Havre de paix pour la Loutre », témoignant de la plénitude naturelle du site.

La préservation des espèces et l'amélioration de la qualité des milieux est l'enjeu majeur de ce projet. Dans un espace naturel, la diversité des milieux induit la diversité des espèces. C'est pourquoi il est important pour le gestionnaire d'étudier les différentes unités paysagères présentes et leurs interconnexions éventuelles. Ainsi, dans le cas du site de Milin Bruillac, il existe un risque de fermeture de la prairie humide qui occupe la totalité du fond de vallée et qui constitue un véritable corridor écologique pour toutes les espèces présentes. Ce phénomène aurait pour conséquence d'empêcher la connexion des espèces entre elles.

Nous proposons dans notre étude de mettre en place la gestion suivante : la prairie humide se refermant peu à peu par un roncier, il s'agit en premier lieu de débroussailler (avec exportation des déchets), puis les années suivantes d'introduire du pâturage (bovin et équin) qui consiste à amener les animaux sur certains territoires selon différentes époques de l'année. Ce système s'inscrit dans une dimension écologique car sans pollution. Mis à part l'enrichissement du milieu par les déjections animales, il présente l'avantage d'être moins coûteux que l'entretien par des machines. Dans ce cas d'étude, l'accès n'est pas possible au gros outillage compte-tenu du relief de la parcelle. Le petit matériel type débroussailleuse est utilisable sur le terrain, mais d'un coût bien supérieur au pâturage, et exigeant en main d'œuvre.

L'avantage des bovins est que leur consommation est importante et que leur piétinement évite la reproduction d'une flore indésirée. Cependant, de nos jours, peu d'éleveurs sont enclins à disposer

leurs bêtes sur un tel endroit en friche. Nous nous sommes alors dirigés vers le pâturage équin. Les chevaux sont également efficaces dans la suppression d'espèces envahissantes et les possibilités de trouver des animaux sont plus simples (particuliers, élevages...). Néanmoins, le taux d'humidité de la parcelle peut affecter leur santé. Pour palier à cela, nous proposons un pâturage limité sur les périodes sèches de l'année sur des durées de 3 à 4 semaines.

La pisciculture quant à elle, n'est plus exploitée depuis plusieurs années. Cette architecture industrielle est remarquable par son originalité et la végétation qui s'y est installée lui confère un aspect poétique et presque féérique. On y trouve une espèce de plante qui est sur la liste rouge de l'UICN, (sur cette liste on retrouve les espèces en danger à différents degrés) : l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*). On y trouve également des espèces d'amphibiens intéressantes comme le triton palmé et la salamandre tachetée. Les bassins constituent un habitat favorable pour ces derniers, c'est pourquoi nous proposons d'y instaurer une gestion liant son patrimoine architectural et sa qualité d'habitat. Elle se referme par sédimentation et avec le développement important de la végétation. Nous proposons de procéder au curage et arrachage des plantes non atypiques du milieu qui s'y trouvent et d'alterner avec d'autres bassins maintenus en eau. Ces actions permettraient d'une part d'améliorer la qualité de l'habitat des amphibiens et d'encourager le développement de l'Iris des marais. D'autre part, cela favoriserait la conservation d'un patrimoine industriel en maintenant les dynamiques hydrauliques du bief et de l'ancienne pisciculture.

La rivière qui passe sur le site est en crue lors de grosses précipitations et de fort coefficient de marée. C'est ce qui constitue la particularité de la prairie humide. Les berges de celle-ci sont fragiles mais ne montre pas de problème particulier, elles seront laissées telles quelles.

La réalisation de ce plan de gestion peut permettre de mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural du site de Milin Bruillac. Nous espérons que ce fond de vallée pourra à l'avenir, être profitable a de nombreuses espèces.